

# Annick BARBARIN conciliatrice à Reims

## « Il faut avoir la fibre sociale et beaucoup d'empathie »

Sous le titre l'efficacité de la maison de la justice et du droit, le journal l'Union de Reims consacre dans son édition du 19 février 2017 un joli reportage pour valoriser la conciliation de justice.

« La MJD de Reims existe depuis 20 ans et on n'y pense pas toujours. Quand le litige porte sur des petites sommes ou un désaccord avec un voisin bruyant, le tribunal n'est pourtant pas la bonne solution » explique le quotidien rémois.



Annick BARBARIN,  
conciliatrice à Reims

La procédure est longue et trop coûteuse explique le journal l'union. Et de donner l'exemple d'un litige de consommation. La pose d'une baie vitrée, non conforme aux règlements de copropriété. Pas de réponse aux mises en demeure et lettre recommandée. « Essayons la MJD explique le journal ».

Sollicité la conciliatrice, Annick BARBARIN contact la société et fixa rendez-vous aux deux parties au palais de justice. Le commercial venu s'emballer et quitte très vite les lieux. Son chef de service reste celui sourd aux appels téléphoniques.

La conciliatrice ne désarme pas. Au siège de la société elle finit par trouver une oreille attentive. « Le litige est ainsi réglé grâce à son obstination » souligne le journal.

« Ils sont 8 comme elle, poursuit le quotidien rémois, à donner de leur temps et de l'énergie pour s'occuper des petits soucis des personnes. 6 hommes et

deux femmes « qui travaillent sans autre contrepartie que le plaisir d'aider les gens ».

« Il faut avoir la fibre sociale témoigne Annick BARBARIN pour se lancer dans cette activité. Si on n'a pas d'empathie, cela ne peut pas marcher ».

« C'est intéressant et gratifiant quand on parvient à un résultat » complète son collègue Philippe CREPEL. Il y a de plus en plus de personnes seules et beaucoup de voyous de gens indélicats parfois ce sont simplement des gens qui ne se parlent plus depuis longtemps. On arrive quand même à les faire communiquer on arrive à les faire communiquer à nouveau ».

# LA MAISON DE LA JUSTICE

Les médiateurs comme Annick Barbarin tiennent une permanence par semaine ou par quinzaine, dans leur local du quartier Orgeval ou au palais de justice.

**REIMS** Un litige avec votre voisin, un contentieux avec un opérateur téléphonique ou un désaccord avec une société ? Direction la Maison de la justice pour une alternative au procès.

**L**a Maison de la justice et du droit existe à Reims depuis plus de 20 ans. On n'y pense pas toujours mais quand le litige porte sur des petites sommes ou un désaccord avec un voisin bruyant, l'avocat n'est pas la bonne solution. La procédure est trop longue et trop coûteuse. Exemple : le cas de la pose d'une baie vitrée non conforme au règlement de copropriété, contrairement aux préconisations du commercial de la société. Pas de réponses aux mises en demeure et lettres recommandées. Essayons la MJD.

### DES PROPOSITIONS POUR METTRE FIN AU LITIGE

Dans le quartier d'Orgeval, rendez-vous est pris avec un conciliateur de justice, Annick Barbarin. Cette bénévoles est à l'écoute. Elle connaît bien le droit. Elle contacte la société et obtient un rendez-vous avec les deux parties au palais de justice. Mais le commercial, de mauvaise foi, se montre désagréable et s'en va. Son chef de service ne daigne

même pas répondre aux appels téléphoniques. Pourtant, cette femme ne lâche pas l'affaire. Finalement, elle trouve une oreille plus attentive au siège et finit par avoir un interlocuteur avec des propositions pour mettre fin au litige.

Aujourd'hui, l'affaire est réglée grâce à l'obstination d'Annick Barbarin. Ils sont huit, comme elle, à la MJD. Des bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour s'occuper des petits soucis des personnes qui demeurent dans le ressort de la cour d'appel et du tribunal d'instance de Reims. Six hommes et deux femmes travaillent sans autre contrepartie que le plaisir d'aider les gens. Pour la petite histoire, l'un des conciliateurs a œuvré jusqu'à l'âge de 92 ans...

Les conciliateurs rémois sont tous des retraités qui ont suivi au moins trois années d'études juridiques. Leur candidature est examinée par le premier président du tribunal et le parquet. Si le candidat est retenu, il doit prêter serment, contraire-

ment au médiateur qui se fait payer et n'est pas assesseur.



**« C'est intéressant et gratifiant quand on réussit. Il y a de plus en plus de personnes seules et beaucoup de courtiers indélicats »**

Philippe Crepel

Ils sont tenus de suivre au moins deux formations par an.

« Il faut avoir une fibre sociale pour se lancer dans cette activité. Si on n'a pas d'empathie, cela ne peut pas marcher », développe Mme Barbarin qui fait partie de la maison depuis six ans. Philippe Crepel, un autre conciliateur, ne dit pas autre chose : « C'est intéressant et gratifiant quand

on parvient à un résultat. Il y a de plus en plus de personnes seules, perdues, et beaucoup de voyous, de courtiers indélicats. Parfois ce sont simplement des gens qui ne se parlent plus depuis longtemps. On arrive à les faire communiquer à nouveau. »

### LES LITIGES TOUCHANT LA CONSOMMATION SONT LES PLUS FRÉQUENTS

Depuis la loi de 2006, le tribunal d'instance ne peut plus être saisi pour des litiges inférieurs à 4 000 euros. Le passage par un conciliateur devient obligatoire.

« Ce que nous traitons le plus, ce sont les litiges touchant la consommation. J'ai reçu par exemple un homme à qui une société de téléphonie réclamait 623 euros qu'il ne devait pas. Cet opérateur a fini par reconnaître une erreur informatique. Nous avons ensuite les baux d'habitation (litiges entre propriétaires et locataires), puis les conflits de voisinage. J'ai pu régler un problème entre un homme qui faisait du bruit chez lui toute la journée, estimant être dans son bon droit puisque le tapage n'était pas noc-

### À SAVOIR

- La Maison de la Justice tient des permanences et reçoit sur rendez-vous sauf le jeudi et pendant les périodes de vacances scolaires.
- Elle est située dans le quartier Orgeval, près de la voie du tramway, au 37 A, rue du Docteur Albert-Schweitzer. Tel. 03 26 77 09 24.
- La MJD a reçu 467 personnes en 2016. Elle résout à peu près la moitié des cas qu'elle prend en charge.

turne, et ses voisins, victimes de ces nuisances. Le retraité est aussi comme hobby la sculpture sur bois. La seule chose à faire était de lui demander de changer de loisir. Ce qu'il a finalement accepté. »

La retraite est aussi énergique quand il s'agit d'une très petite somme. Le propriétaire d'un garage qui n'avait pas rendu les 35 euros de caution, a fini par entendre raison.

■ MARIE-CHRISTINE LARDENIS

Maison de la justice, 37, rue du Docteur Albert-Schweitzer, tél. 03 26 77 09 24.